




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-148**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176975-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONTRAT DE VILLE 2015-2022-PROGRAMMATION 2020- ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : CONTRAT DE VILLE 2015-2022-PROGRAMMATION 2020- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022, la ville d'Aix-en-Provence et les partenaires ont validé plus de 100 actions en 2020.

Les quatre conseils citoyens présents sur le territoire aixois concerné ont également été consultés en amont du comité de pilotage qui s'est tenu en sous-préfecture le 11 février 2020.

Le Contrat de Ville se décline des quatre piliers prévus pour la mise en œuvre de cette politique publique que sont le développement des activités économiques et l'emploi, la cohésion sociale (L'Éducation, le sport, la culture, la prévention, la santé), le cadre de vie et renouvellement urbain, la citoyenneté et les valeurs de la république.

Au vu de la situation de crise sanitaire sans précédent bouleversant le quotidien des habitants et afin de favoriser la continuité du tissu associatif, la majorité de ces projets (tableau ci-annexé) a été validé par décision du Maire conformément à l'ordonnance du 01 avril 2020.

Les sept actions Contrat de Ville ci-dessous précisées n'ayant pas pu être validées, sont présentées à ce conseil municipal. Il s'agit des initiatives éducatives et culturelles portées par l'Atelier de la Langue Française, Action Bomaye, Trafic d'Art II, les rencontres cinématographiques, l'école des parents et des éducateurs ainsi que les séjours éducatifs « VASCO » de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public.

Tiers	Association	Actions	Montant
108093	<b>ACTION BOMMAYE</b>	<b>CV/ dictée pour tous</b>	<b>1 000 €</b>
42382	<b>ASSOC DEPART DES PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT PUBLIC</b>	<b>CV/ VASCO</b>	<b>5 500 €</b>
60833	<b>ECOLE DES PARENTS EDUCATEURS DU PAYS D4AIX</b>	<b>CV/ ECRANS</b>	<b>2 000 €</b>
		<b>CV/ ENTREE 6EME</b>	<b>2 000 €</b>
		<b>CV/ JEUX DE SOCIÉTÉS</b>	<b>2 000 €</b>
108593	<b>LE CABANON VERTICAL</b>	<b>CV/Aménagement d'Arbaud</b>	<b>8 000 €</b>
100575	<b>LES JOURNEES DE L ELOQUENCE CHANGEMENT DE NOM/ ATELIER DE LANGUE FRANCAISE</b>	<b>CV/journées de l'éloquence</b>	<b>3 000 €</b>
15680	<b>RENCONTRE CINEMATOGRAPHIQUE</b>	<b>ateliers cinéma</b>	<b>2 500 €</b>
28175	<b>TRAFIC D ARTS II</b>	<b>CV/ jardins</b>	<b>2 000 €</b>
		<b>CV/ Ma Ville</b>	<b>3 000 €</b>
			<b>31 000 €</b>

Par ailleurs et afin d'accompagner l'aménagement du centre sportif les Hippo et le Football club Aixois situé à la Molière, la ville souhaite attribuer une subvention d'équipement d'un montant respectif de 3 000€ et 3 500€ pour chacune de ces associations sportives.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les avenants ci-annexés ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à la politique de la ville à les signer ;
- **ATTRIBUER** les subventions libellées ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense totale d'un montant de **36 500,00 € (trente-six mille cinq euros)** sera imputée sur la ligne budgétaire N°824-6574-928-1460 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2020-148 - CONTRAT DE VILLE 2015-2022-PROGRAMMATION 2020- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Claudie HUBERT Philippe KLEIN Pierre SPANO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00